

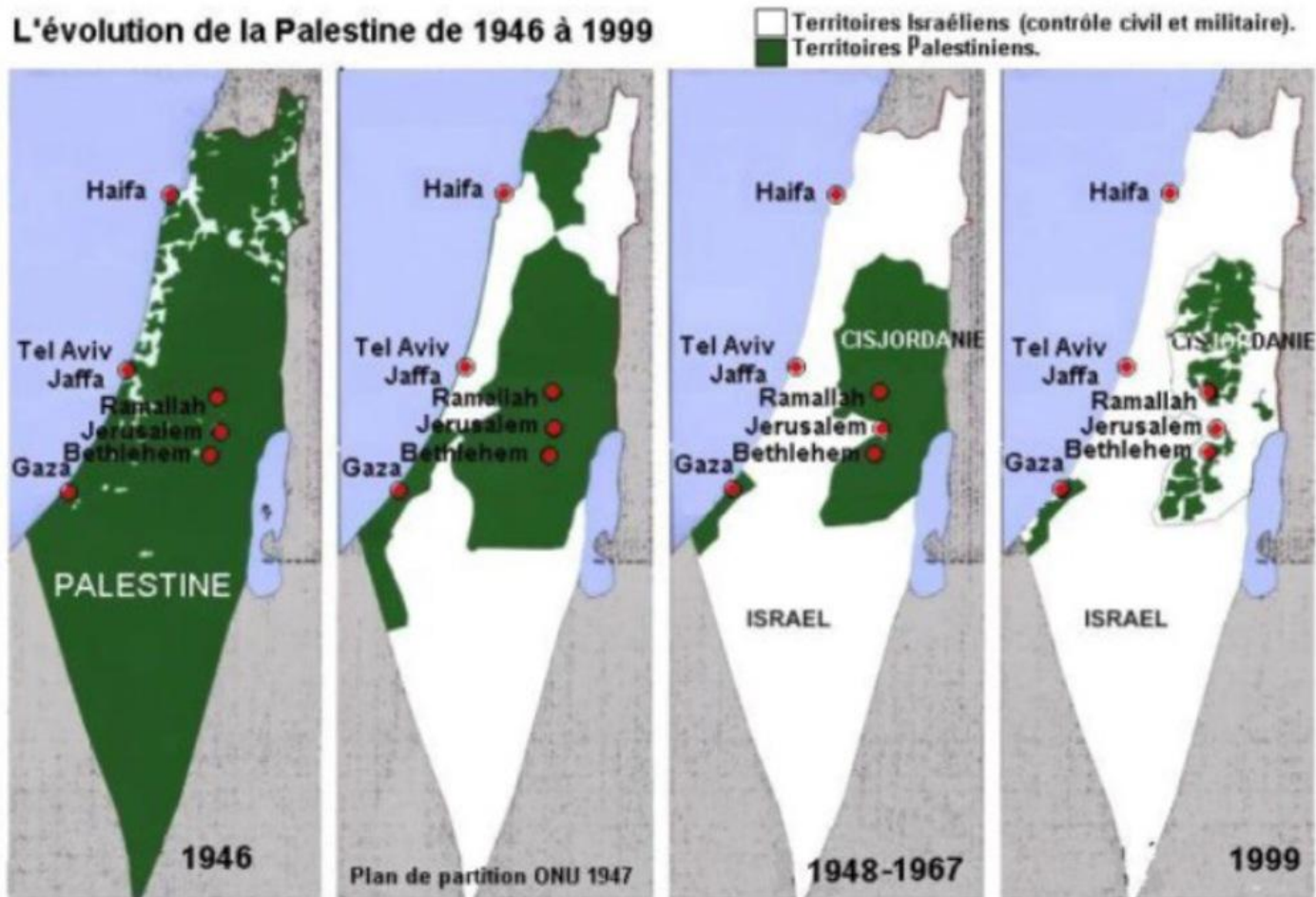
Au sujet de lâ??apartheid faÃ§on Bâ??Tselem

Description

Par Majd Kayyal, le 8 fÃ©vrier 2021

Lâ??organisation israÃ©lienne Â« Bâ??Tselem Â» a publiÃ© la nouvelle position quâ??elle a prise affirmant quâ??il y a Â« un mÃªme rÃ©gime dans toutes les zones sous contrÃ´le israÃ©lien, un systÃ¨me qui perpÃ©tue la domination des Juifs sur les Palestiniens Â», et lâ??a appelÃ© rÃ©gime Â« dâ??apartheid Â». Cependant, a-t-elle ajoutÃ©, Â« Ce systÃ¨me nâ??est pas nÃ© en un jour, ni ne sâ??est formÃ© dans un seul discours, mais plutÃ´t Ã la suite dâ??un processus graduel qui sâ??est Ã©tabli et est devenu clair avec le temps. Â» Comment comprendre cela ?

L'évolution de la Palestine de 1946 à 1999



L'organisation israélienne « Bâ??Tselem » qui s'occupe de documenter les violations commises par l'occupation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza a publié une déclaration annonçant son adoption d'un nouveau cadre théorique juridique pour décrire la situation politique « entre le fleuve et la mer. » Avec cela, l'organisation retire sa rhétorique prôcédente selon laquelle « Israël est un État démocratique, mais qui administre un régime d'occupation dans les territoires occupés en 1967 », et se rend compte qu'elle est face à un même système dans toutes les zones sous contrôle israélien, un système qui perpétue la domination des Juifs sur les Palestiniens », et elle l'appelle le régime « apartheid ».

Le manifeste de « Bâ??Tselem » a relancé un débat intense sur la définition du régime israélien, débat qui se déroule depuis plusieurs années dans l'espace des « droits humains » c'est-à-dire entre les institutions palestiniennes, internationales et israéliennes des droits humains, des organismes internationaux tels que le Conseil des droits humains des Nations Unies et l'Union européenne, et des réseaux de financement européens et américains, ainsi que de nombreux universitaires effectuant des recherches dans des domaines liés à la cause palestinienne.

Suite à la déclaration, le débat a tourné autour de questions telles que : Pourquoi « Bâ??Tselem » a-t-elle attendu jusqu'à maintenant ? Pourquoi s'est-elle opposée à ce cadre de référence pendant des années et a-t-elle refusé de rejoindre les coalitions des droits

humains qui œuvrent pour appuyer cette position ? Et pourquoi la position de « Bâ??Tselem » reçoit-elle une large attention internationale alors que le monde ignore les positions des organisations palestiniennes ? Pourquoi ne disent-ils pas [ne dit-elle pas] qu'œ??Israël est un œ« colonialisme de peuplement œ» ? Qu'œ??est-ce qui diffœ??rencie radicalement l'œ??analyse de « Bâ??Tselem œ» de celle des organisations palestiniennes, malgré œ la similitude du terme œ« apartheid œ» ?

Aussi importants qu'œ??ils soient, ces dœ??bats souffrent d'œ??une rotation en vase clos dans l'œ??espace des œ« droits humains œ», comme s'œ??il s'œ??agissait d'œ??un espace se suffisant œ lui-même. Autrement dit, un espace dont on sort rarement pour examiner les fondements sur lesquels le dœ??bat repose d'œ??s l'œ??origine œ?? c'œ??est-œ -dire l'œ??infrastructure qui rœ??git effectivement les relations des institutions entre elles, celles qui crœ??ent une œ??chelle de l'œ??gitimitœ?? entre ces institutions et crœ??ent entre elles des disparitœ??s de puissance et d'œ??influence sur la formulation du discours international sur les droits humains. Ce sont des disparitœ??s rarement professionnelles ou objectives.

Genœ??ve au niveau souterrain

La structure qui rœ??git effectivement ce domaine est modelœ??e par de nombreuses forces, œ commencer par les fonds amœ??ricains et europœ??ens qui jouent un rœ??le important dans le renforcement ou l'œ??affaiblissement de ces institutions. Jusqu'œ??aux ministœ??res des Affaires œtrangœ??res occidentaux. Et bien s'œ??r les œ??normes pressions israœ??liennes, qui sont incarnœ??es par plusieurs leviers sionistes efficaces et pesants, qui ne manquent pas l'œ??occasion d'œ??utiliser des allœ??gations mensongœ??res de œ« soutien au terrorisme œ» et œ« d'œ??antisœ??mitisme œ».

La plupart des discussions œ??vitent d'œ??approfondir l'œ??impact de ces acteurs sur le travail et les relations des institutions dans le monde des droits humains. Du fait du silence sur cette structure, ces acteurs se transforment en forces agissant œ« en coulisses œ» qui imposent leurs rœ??gles du jeu selon des intœ??rêts et des visions politiques europœ??ennes et amœ??ricaines injustes, imbuës du sentiment de tutelle sur la rœ??gion arabe, et identiques dans une large mesure aux politiques des gouvernements occidentaux avec leur charge coloniale. Lorsque sont masquœ??es ces puissances financiœ??res et politiques, le champ international des droits humains apparaœ??t comme pur et neutre, basœ?? sur des pratiques et des dœ??clarations œ la rhœ??torique conservatrice, œ la langue aseptisœ??e, formulœ??es par une diplomatie vigilante et qui œ?? quelles que soient les vœ??ritœ??s criantes devant elle œ?? n'œ??emprunte que les chemins prœ??cisœ??ment balisœ??s par les dispositions des traitœ??s internationaux. La chose la plus importante est que les questions sont sœ??parœ??es, de sorte que discuter des problœ??mes de l'œ??occupation de Gaza n'œ??a pas de relation directe avec la Cisjordanie, et il est interdit de relier les Palestiniens de l'œ??intœ??rieur œ ceux de la Cisjordanie. Il va sans dire que tous ces problœ??mes sont abordœ??s sans lien avec leur racine historique : la Nakba et la fondation d'œ??Israël.

Du point de vue des droits humains, les problœ??mes sont abordœ??s de maniœ??re sœ??parœ??e, de sorte que discuter de l'œ??occupation de Gaza n'œ??a pas de relation directe avec la situation en Cisjordanie, et il est interdit de relier les problœ??mes des Palestiniens de l'œ??intœ??rieur œ ceux de la Cisjordanie.

La mise en scène de l'espace des droits humains, qui le fait paraître neutre et dépourvu d'identités politiques, lui confère une caractéristique importante qui est rarement discutée malgré son exceptionnalisme : c'est l'un des rares domaines dans lesquels les associations palestiniennes se permettent de coopérer et de coordonner régulièrement avec les associations israéliennes, sans que cela affecte le statut national de ces associations, du point de vue palestinien. La raison de cette exception, qui n'est pas mise en application à l'égard du Palestinien dans d'autres domaines tels que la culture ou le bien-être social, masque de nombreux éléments qui doivent être examinés.

Ce « terrain neutre » impose aux associations actives de maintenir un professionnalisme juridique élevé qui donne l'illusion que la première et la dernière affiliation de ces institutions est une affiliation aux valeurs universelles des droits humains. Cela commence principalement par leur identification comme institutions « indépendantes » et « non gouvernementales ». Le caractère national, ethnique ou de classe est retiré de l'institution et de ceux qui y travaillent, et elles se défendent de tous motifs ou objectifs politiques ou d'un quelconque projet politique qui se cacheraient derrière le discours sur les droits humains. Ici, il y a une différence sérieuse entre les associations palestinienne et israélienne, et sous cette différence se trouvent de multiples couches de différences fondamentales silencieuses.

Nous et eux ?! quelles sont les différences

L'« indépendance » de toute association palestinienne signifie qu'elle n'est liée à aucun projet politique de libération. En effet, la montée des « organisations non gouvernementales » en Palestine est directement liée (quoique de manière complexe et indirecte) à la crise puis à l'effondrement du projet de libération nationale. C'est vrai, les associations palestiniennes ne sont pas liées au gouvernement de Ramallah ou de Gaza, mais ce n'est pas le bout. Au contraire, elles sont sous surveillance et sont poursuivies quant à leurs relations supposées avec toutes les factions palestiniennes que l'Occident définit comme des « terroristes » (c'est-à-dire toutes sauf le Fatah). Ces associations sont punies parce qu'elles emploient des prisonniers libérés, ou en raison des affiliations politiques des personnes en charge de leurs administrations, et à chaque déclaration (ou même pour une publication Facebook) faite, même si elles émanent de leurs employés subalternes.

La majorité écrasante des associations a été forcée de se détourner ainsi de l'appel au boycott d'Israël, et de s'abstenir même d'en parler de quelque manière que ce soit. En d'autres termes, ces organisations de défense des droits humains n'appartiennent pas au terrain politique palestinien qui aurait une vision et un projet. Elles ne sont pas liées à un quelconque courant et ne sont pas une arme juridique au service d'une stratégie nationale. Les droits humains, dans le travail des associations palestiniennes, sont une valeur suprême en soi, défendue par ces associations dans l'attente d'une délivrance politique qui ramènerait la lutte palestinienne sur le rail de la libération, ou d'un renversement qui ferait que le monde est prêt à faire passer Israël en jugement.

À l'origine et depuis le début, la colonisation sioniste de la Palestine était basée sur le principe raciste de « l'établissement de l'état juif ». Il a établi son identité politique sur les massacres, les expulsions et la démolition de centaines de

villages et de villes en 1948. Un système juridique complexe a été mis en place pour voler les biens palestiniens avec des dizaines de justifications, à commencer par la loi sur les « biens des absents » (1950).

Ce n'est pas du tout le cas des organisations israéliennes de défense des droits humains. Il est vrai qu'elles ne sont pas gouvernementales, mais plutôt opposées au gouvernement. Mais Israël, avec son idéologie sioniste et ses courants socio-politiques, est bien plus grand que le gouvernement. Ces organisations appartiennent à un terrain socio-politique central, voire fondateur, dans le projet sioniste. Ces associations appartiennent au groupe ethnique ashkénaze européen qui se considère comme l'avant-garde fondatrice du projet colonial et de la création de l'État d'Israël en 1948.

Cette domination ashkénaze ou « le premier Israël » comme on l'appelle a acquis la majorité absolue des ressources pillées, au premier rang desquelles les terres et les propriétés des Palestiniens. Et à travers le parti « Mapai » de Ben-Gourion, au sein duquel a opéré la majorité de ce groupe, et qui a dirigé le gouvernement israélien dans les 30 premières années après la Nakba, ce groupe social a dominé les positions administratives et a dominé les médias, la justice, le monde universitaire et la politique. En plus de son nettoyage ethnique des Palestiniens et du vol de leurs biens, il a également affaibli les immigrants juifs des pays arabes et les a transformés en une main-d'œuvre exploitée souffrant de conditions sociales déplorable.

Ce groupe constitue toujours un courant politique fier de sa création de l'État juif, et croit qu'il est sur le point de perdre l'État démocratique clair et avancé qui bénéficierait des valeurs européennes. Il voit que ce qui se passe depuis 1967, et en particulier après que le mouvement Likoud a pris le pouvoir en 1977, est une occupation qui draine les ressources d'Israël pour coloniser la Cisjordanie et Gaza, et que les pratiques d'occupation violent les valeurs démocratiques claires d'Israël. Et le plus important de tout : perpétuer cette occupation conduira à une supériorité démographique arabe entre le fleuve et la mer, et finalement à la perte de la majorité juive et à l'effondrement du projet d'État juif.

Il ne s'agit pas seulement du passé

Ces liens sociaux et politiques se poursuivent encore aujourd'hui. Les associations israéliennes des droits humains ont des relations dans le domaine de la politique, elles participent à la vie parlementaire, ont un instrument médiatique qui les représente et elles le considèrent comme leur propre maison, elles sont présentes et ont leur force dans le milieu universitaire, et jusqu'à il y a quelques années possédaient un certain pouvoir au sein de la Cour Suprême. Il a des associations qui dirigent un réseau de la société civile, comme le « New Israel Fund », qui a été créé par des juifs libéraux des États-Unis en 1979 (c'est-à-dire deux ans après que Mapai ait perdu le pouvoir au profit du Likud) dans le but d'injecter de l'argent de dons aux associations qui représentent ce spectre politique. À ce jour, le fonds joue toujours un rôle clé dans le financement des associations et dans l'orientation de leur discours politique.

Tout cela fait partie d'un tableau beaucoup plus large, qui est celui du soutien des juifs sionistes américains dont la plupart appartiennent au mouvement libéral à ces associations à travers des groupes de pression influents (par exemple, JStreet) avec de nombreuses sources de financement.

RĂ©futer lâ??approche de Â« BĂ??Tselem Â» ne nĂ©cessiterait pas plus de quelques lignes, ou peut-Ăatre seulement un seul mot en 5 lettres: NAKBA â?i mais cĂest un mot complĂtement absent du dictionnaire des organisations israĂliennes de dĂefense des droits humains rattachĂes Ă la base sociale qui a fait la Nakba et qui sĂen est enrichie.

BĂ??Tselem, avec de nombreuses associations israĂliennes des droits humains, fait partie de cette mouvance qui estime que la prĂservation des droits humains des Palestiniens nĂest pas une valeur suprĂme en soi, mais plutĂt un moyen de renforcer la position dĂIsraĂl et de prĂserver sa sĂcuritĂ et son existence en tant qu'Ătat juif Â« dĂmocratique Â». En dĂautres termes, garantir les droits des Palestiniens sur les terres de 1967 et accorder des droits civils aux Palestiniens de lâ??intĂrieur est le moyen le plus sĂr de prĂserver et de stabiliser le colonialisme de peuplement. De nombreuses organisations de dĂefense des droits humains ont exprimĂ des positions similaires. Parmi ces positions, par exemple, se trouve lâ??opposition au renforcement du siĂge de la bande de Gaza, parce que Â« lâ??armĂe et les services de renseignement israĂliens ont recommandĂ dĂamĂliorer les conditions Ăconomiques de la population de Gaza afin dĂempĂcher lâ??escalade Â». Ou en citant la recommandation du Shin Bet de sĂopposer Ă lâ??interdiction dĂun parti palestinien Ă lâ??intĂrieur, afin que ses cadres ne se radicalisent pas.

Un autre exemple est la position qui sĂoppose aux exĂcutions extrajudiciaires menĂes par lâ??armĂe dĂoccupation, car elles contredisent Â« la morale dĂune armĂe Â». Et dĂautres versions qui croient que lâ??occupation continue de la Cisjordanie et de la bande de Gaza conduit Ă la distorsion et au sabotage dĂIsraĂl en tant que projet dĂdĂmocratie ĂclairĂ dans la rĂgion.

La nouvelle position de BĂ??Tselem doit donc Ătre comprise dans ce cadre idĂologique. Sa position ne change pas sa conviction Ă lâ??Ăgard de lâ??essence raciste et coloniale dĂIsraĂl, mais intensifie plutĂt une bataille interne israĂlienne contre le gouvernement Netanyahu, aprĂs que la situation interne en IsraĂl ait atteint une impasse totale par rapport Ă ce courant, et il semble que il nĂy a aucune possibilitĂ de changement de gouvernement et de dĂcision politique concernant lâ??occupation.

UNE MENTION EN CARACTERES GRAS

Dans le manifeste de BĂ??Tselem, dans lequel elle a adoptĂ la rĂfĂrence Ă Â« lâ??apartheid Â», nous trouvons dans les titres mis en Ăvidence en gras une seule mention de sa dĂfinition dĂIsraĂl comme systĂme dĂapartheid. Cette mention a ĂchappĂ Ă la plupart des rapports de la presse et des discussions. LĂorganisation sĂy exprime sur ce qu'elle considĂre comme un Â« systĂme dĂapartheid Â» : Â« Ce systĂme nĂest pas nĂ en un jour, ni ne sĂest formĂ en un seul discours. Il est plutĂt le rĂsultat dĂun processus graduel qui sĂest Ătabli et est devenu clair au fil du temps.

La colonisation sioniste de la Palestine Ătait basĂe sur le principe raciste de Â« lâ??Ătablissement de lâ??Etat juif Â». Et il a Ătabli son entitĂ politique sur les massacres, lâ??expulsion et la dĂmolition de centaines de villages et de villes en 1948. Un systĂme juridique complexe a ĂtĂ mis en place pour voler les biens palestiniens avec des dizaines de justifications, Ă commencer par la loi sur les Â« biens des absents Â» (1950), et toutes les autres lois de confiscation des terres adoptĂes au cours de la premiĂre dĂcennie de la crĂation de lâ??entitĂ â?i tout ce qui prouve

que le régime raciste oppressif en Israël n'est pas apparu « avec le temps » ni qu'il a pris forme progressivement. De même, et cela est démontré par le régime de contrôle militaire qui a été appliqué depuis la Nakba, d'abord sur les Palestiniens de l'intérieur jusqu'au milieu des années soixante-dix du siècle dernier en pratique, lorsque les populations de Galilée, du Triangle et du Néguev étaient confinées dans des ghettos dont elles ne pouvaient sortir qu'avec des permis d'livrés par l'armée. Et en 1967, le même régime militaire a été appliqué sur Jérusalem, la Cisjordanie et Gaza. Et cela qui se poursuit jusqu'aujourd'hui!

Ceci outre que la répression brutale de toute action politique et les politiques discriminatoires de naturalisation appliquées aux seuls juifs (la loi du « retour » des juifs et la loi de la « citoyenneté ») sont deux facteurs fondamentaux dans la fondation d'Israël.

La discussion oublie le fait que les organisations juives dans le monde, et même dans les territoires occupés, fonctionnent depuis de nombreuses années sans recevoir le même soutien international, par exemple « Jewish Voice for Peace » ou « Zochrot ». Ce sont des organisations qui combattent ouvertement et courageusement le sionisme et documentent le nettoyage ethnique qui a eu lieu en 1948 et au-delà.

Batslem refuse de partager la définition palestinienne du régime israélien, et de considérer Israël comme un « colonialisme de peuplement qui pratique l'apartheid » comme le considèrent les associations palestiniennes. Une telle définition signifie que l'apartheid n'est pas un système existant basé sur des principes raciaux et établis en lui-même, mais plutôt un outil pour perpétuer l'existence coloniale et l'occupation.

Réfuter la position de « Batslem » ne nécessite pas plus de quelques lignes, ou peut-être seulement un mot de cinq lettres: NAKBA, mais c'est un mot complètement absent du dictionnaire des organisations israéliennes de défense des droits humains. Celles-ci sont issues d'une base sociale qui est celle qui a créé la Nakba et s'en est enrichie. Nous pouvons trouver des conversations interminables sur les crimes les plus horribles commis. Après 1967! Cependant, revenir en arrière sera toujours interdit. Un seul mot ébranle les fondements de cette mouvance, tant au plan social qu'économique. La Nakba et le droit historique qui y est associé, le retour des réfugiés, les crimes de nettoyage ethnique et le droit de tous les Palestiniens où qu'ils se trouvent d'avoir un seul destin politique sont tous des facteurs qui détruisent les piliers sur lesquels repose cette mouvance.

La question est le sionisme, pas l'identité juive

La discussion sur « Batslem » révèle souvent la politique des identités engagées dans une course ethnique pour les droits humains ou les ressources académiques. Ainsi que des affirmations telles que le « judaïsme blanc » des institutions, qui les rendraient à la fois audibles et influentes. Ce débat néglige le fait que les organisations juives dans le monde et même dans les territoires occupés opèrent depuis de nombreuses années sans recevoir le même soutien international, entre autres « Jewish Voice for Peace » ou « Zochrot ». Ce sont des organisations qui luttent

ouvertement et courageusement contre le sionisme et documentent le nettoyage ethnique qui a eu lieu en 1948 et au-delà .

Par conséquent, les bases sur lesquelles Bâ??Tselem construit ses privilèges dans le domaine des droits humains, et qui sont marquées par l'ingérence, ne résultent pas de l'identité juive de ceux qui en profitent, et pas non plus du fait qu'ils se définissent comme Israéliens. L'explication est que Bâ??tselem est attachée aux principes coloniaux qui caractérisent le sionisme et appartient à un mouvement en son sein. A un courant qui, même s'il est devenu marginal en Israël, bénéficie toujours d'un grand soutien des sionistes des États-Unis, où se concentre un large réseau de fonds, d'institutions et de groupes de pression soutenant Israël, et qui exerce une forte influence au sein du Parti Démocrate. (Étant entendu que ce réseau représente les Juifs des États-Unis, dont plus de 75% soutiennent les Démocrates).

En plus de cela, plus d'un tiers des Juifs des États-Unis appartiennent au judaïsme réformé (il s'agit du tiers qui, du point de vue de classe, appartient aux couches les plus favorisées socialement). Cette fraction du judaïsme est heurtée, à plusieurs reprises, au mouvement religieux des colons en Israël, au sujet de l'identité laïque d'Israël. Par conséquent, des fonds massifs sont déversés des États-Unis pour soutenir les institutions israéliennes à gauche et à droite dans la lutte pour la défense d'une identité claire. L'exemple le plus frappant est peut-être celui des millions de dollars envoyés par les Juifs américains lors des élections législatives en Israël dans le but de renverser le gouvernement Netanyahu.

Dans le domaine des droits humains aussi, reproduction de la relation de puissance coloniale et hégémonie entre Israéliens et Palestiniens. Mais elle se cache derrière des dehors brillants : D'une part, les institutions israéliennes avec une structure sociale et idéologique cohérente qui agissent pour ce qu'elles considèrent comme leur intérêt à travers les outils des droits humains, et rencontrent ce qui est acceptable dans la politique américaine et européenne, et, d'autre part, les institutions palestiniennes qui travaillent sans projet politique et portent en elles la même déchirure politique contre laquelle elles résistent.

La relation des organisations israéliennes de défense des droits humains à ce courant explique le refus d'une organisation telle que Bâ??Tselem de s'engager dans la définition palestinienne du régime israélien, c'est à dire de considérer Israël comme un colonialisme de peuplement pratiquant l'apartheid comme l'affirment les organisations palestiniennes. C'est une définition qui signifie que l'apartheid n'est pas un système existant basé sur des principes raciaux originaux ex-nihilo, mais plutôt un outil pour perpétuer le colonialisme et l'occupation.

Aussi loin les organisations palestiniennes iront en concessions et en négligences, il est difficile d'imaginer qu'elles vont s'aligner sur de telles positions sionistes. Par conséquent, la relation de puissance coloniale elle-même, la relation hégémonie politique, qui existe entre Israéliens et Palestiniens dans toute la Palestine, se reproduit également dans le domaine des droits humains. Mais cela se cache dans les coulisses derrière un paravent clean : d'une part, les institutions israéliennes avec une structure sociale et idéologique cohérente qui travaillent selon leurs intérêts à travers les outils des droits humains, et qui rencontrent ce qui est

acceptable dans la politique américaine et européenne, et d'autre part des institutions palestiniennes qui fonctionnent sans projet politique d'aucune sorte et qui portent avec elles la rupture, la même déchirure politique contre laquelle elle résiste.

Ainsi, le discours de l'organisation israélienne à son analyse politique et juridique devient plus largement entendu et homogène, non pas grâce à sa validité historique ou à sa justesse de ses analyses.

De peur que Bâ' Tselem ne devienne notre échappatoire à une confrontation avec nous-mêmes

A la bourse des «droits humains», et à la lumière d'une offensive israélienne continue et violente contre les associations palestiniennes dans ce champ, les accusant d'antisémitisme et de soutien au terrorisme, les fonds américains et européens préfèrent investir dans des options moins dangereuses : vers ceux qui ne se déclarent pas antisionistes, vers ceux qui parlent aussi des intérêts d'Israël, et vers ceux qui rejettent complètement et intégralement BDS (contre lequel, par exemple, le « New Israel Fund » qui finance « Bâ' Tselem » et d'autres organisations dont certaines focalisées sur les Palestiniens de 1948, ont lancé une attaque féroce pour tenter de le délégitimer dans le monde).

Les organisations israéliennes de défense des droits humains ne sont pas seulement conscientes de ce privilège, mais elles l'exploitent jusqu'à la dernière goutte, et ce de deux manières : Premièrement, en se démarquant des organisations palestiniennes, avec de qui en découle d'avantages matériels et de légitimité de l'impact. Deuxièmement, et c'est le plus important, ces associations ont imposé, dans plusieurs cas, des cadres juridiques et des discours sur les droits humains à des communautés palestiniennes vulnérables, lesquels cadres juridiques portent en eux des dimensions politiques dangereuses, de nature à fragmenter et à diviser le peuple palestinien et ses droits. Les associations israéliennes s'investissent dans ces projets avec un suprématisme constant et un mépris total des voix palestiniennes qui émanent du mouvement des droits humains et qui exigent d'elles d'abandonner de tels cadres. L'exemple récent peut-être le plus frappant est l'effort des juristes israéliens pour la reconnaissance internationale des Bédouins du Néguev en tant que « peuple indigène » basé sur des principes folkloriques et un « mode de vie » ancien.

Telles sont les organisations israéliennes des droits humains. Elles n'ont jamais menti sur leur manière de se présenter ni sur l'exposé de leurs principes. Il n'y a pas lieu d'être choqué. La colère des militants palestiniens des droits humains suite au manifeste de Bâ' Tselem est compréhensible à c'est la colère des gens qui travaillent dans un domaine, qu'ils supposent juste, objectif et égal, mais qui y sont confrontés à des préjugés et à de la discrimination. Mais la vérité est que le fait qu'ils soient choqués en la circonstance exprime une certaine confiance qui a été donnée, confiance « d'origine inconnue » dans les organisations israéliennes qui sont tout fait claires quant à leurs affiliations et à leurs orientations, et dans un espace international qui n'a jamais réussi, même pas une seule fois, à réaliser un résultat tangible pour les Palestiniens.

La question est de notre côté à nous, elle est dans l'absence de projet national et de vision, dont le côté droits humains est censé ne former qu'un instrument, et rien de plus.

Ce n'est que dans le contexte d'une vision de libération inclusive que le travail des droits humains peut améliorer la situation de l'individu palestinien et préserver ses droits. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions comprendre la banalité de la norme, et qu'il est difficile de combler, entre nous et les organisations israéliennes.

Source : [Assafirarabi](#)

Traduction Sion Assidon

Tags

1. apartheid
2. critique
3. Genève
4. nakba

date créée
2021/02/10